

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 9

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Christine MARTINELLI, Nathalie MAZARS, Audrey AVEZARD, Sophie ANTIGNY, Pauline LENFANT, Magali LIOTARD, Mélanie AYISSI, Rémy VIOUT.

L'an deux mille vingt-six et le 16 avril, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 9 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20260416.08

ELECTION DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE

Exposé

Madame Fatima BOUVIER a rappelé que la commission petite enfance a pour objet de suivre, préparer et évaluer les activités conduites par le syndicat et ses partenaires dans ce champ de compétence. Contrairement à la commission de délégation de service public, elle n'est pas imposée par un texte spécial : elle relève de la liberté d'organisation du conseil syndical, sur le fondement des dispositions autorisant la création de commissions d'étude et de préparation.

Cette commission a notamment pour ambition d'être force de proposition mais également de suivre, et évaluer :

- Les accueils petite enfance ;
- Le Relais Petite Enfance ;
- Les relations avec les partenaires ;
- La réflexion sur l'évolution de l'offre d'accueil petite enfance ;
- Les relations avec les familles ;
- L'inclusion des enfants à besoins particuliers.

Elle permet d'assurer un pilotage partagé entre les communes membres et d'objectiver les choix proposés au conseil syndical.

La commission est composée d'au moins un élu par commune parmi les membres titulaires, les membres suppléants peuvent intégrer cette commission.

Cette commission sera présidée par la vice-présidente en charge de l'enfance et la petite enfance, Magali LIOTARD.

Pour la commission petite enfance se sont présentés :

Pour Sciez : Nathalie BROTHIER

Pour Anthy-sur-Léman : Isabelle ASNI-DUCHENE

Pour Margencel : Audrey AVEZARD, Pauline LENFANT

Décision

Après débats et votes, la constitution de la commission petite enfance a été approuvée à l'unanimité avec :

Pour Vice-Présidente : Madame Magali LIOTARD

Pour membres : Nathalie BROTHIER, Isabelle ASNI-DUCHENE, Audrey AVEZARD, Pauline LENFANT

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jour, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente
Fatima BOUVIER

